

Note du Président du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur les consultations du Comité avec les ONG dotées du statut consultatif auprès de l'ECOSOC, portant sur l'évolution des relations entre les ONG et les Nations Unies

Mandat

Au paragraphe 61 (a) de sa résolution 1996/31 relative aux relations aux fins de consultations entre les Nations Unies et les organisations non gouvernementales (ONG), le Conseil économique et social a donné mandat au Comité chargé des ONG d'assurer un suivi régulier de l'évolution des relations entre les ONG et les Nations Unies. Pour ce faire, il a décidé que le Comité procéderait, avant chacune de ses sessions et à tout moment où cela s'avèrerait nécessaire, à des consultations avec les ONG dotées du statut consultatif de façon à débattre de questions d'intérêt commun liées aux relations unissant les ONG et les Nations Unies. Il a également décidé qu'un rapport sur ces consultations serait communiqué au Conseil, pour suite à donner.

L'adoption par les Nations Unies du Programme pour le développement durable à l'horizon 2030 a créé une nouvelle dynamique pour la mobilisation d'une large gamme d'acteurs au service de ce programme touchant des thématiques diverses, à l'échelle de la planète, et des 17 Objectifs chiffrés qu'il comprend. Dans ce contexte, les dispositifs de suivi des relations entre les Nations Unies et les ONG dotées du statut consultatif revêtent une importance accrue.

Angle thématique

Les ONG dotées du statut consultatif auprès de l'ECOSOC sont invitées à examiner les questions suivantes et à contribuer au débat:

- Comment les ONG peuvent-elles davantage contribuer aux travaux de l'ECOSOC et de ses organes subsidiaires? Selon quelles modalités les ONG peuvent-elles contribuer le plus efficacement à l'élaboration des politiques onusiennes, et s'assurer d'être reconnues et influentes dans ces processus?
- Selon votre organisation, que convient-il de faire pour mieux aider les ONG au cours du processus d'octroi du statut consultatif auprès de l'ECOSOC?
- Comment peut-on accroître la participation des ONG de pays en développement et de pays aux économies en transition aux travaux de l'ONU?
- Une fois le statut consultatif octroyé, comment les ONG peuvent-elles saisir toutes les occasions qui leur sont données de prendre part aux processus onusiens?
-

Format

Les consultations prendront la forme d'une audience organisée de façon interactive et de contributions écrites émanant des ONG.

L'audience offre la possibilité aux ONG dotées du statut consultatif auprès de l'ECOSOC de présenter et d'échanger des points de vue avec les membres du Comité sur les quatre questions énumérées ci-dessus. Chaque organisation disposera de trois minutes pour faire son intervention. Une liste des participants sera distribuée avant l'audience.

L'audience sera menée sous les auspices du Comité et animée par son Président. Les ONG dotées du statut consultatif qui peuvent participer à l'audience à New York seront invitées à débattre avec le Comité lors d'une séance publique. Pour faciliter la participation des ONG d'autres régions du monde, une communication vidéo sera mise en place avec différents bureaux de l'ONU (Nairobi et Genève). L'audience sera retransmise en direct sur le site internet de l'ONU.

Pour assurer une large participation à ce processus consultatif, et permettre la diversité des points de vue, le Secrétariat communiquera la présente Note à toutes les ONG dotées du statut consultatif et sollicitera des réponses aux quatre questions posées plus haut. Toutes les réponses reçues seront portées à l'attention du Comité une semaine au moins avant l'audience. Un résumé des points de vue et des réponses apportées sera préparé par le Secrétariat et présenté au Comité.

Date

Il est proposé que l'audience ait lieu à New York le vendredi 22 juin 2018 de 10h à 13h.

Document final

Un rapport sur ces consultations sera rédigé par le Président du Comité et présenté au Comité pour adoption. Le rapport adopté sera communiqué à la Présidente du Conseil économique et social.